



YACHT CLUB LANDAIS

INSCRIPTION STAGE ÉTÉ 2021



CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DATE :	Espèces/Virement/ANCV/CH/CB	Nom du signataire :
ACOMPTE :	SOLDE :	

INSCRIPTION ET RÉGLEMENT

Merci de nous transmettre la présente fiche par courrier à :
YACHT CLUB LANDAIS, BP 69 - 40150 HOSSEGOR ou par mail : accueil.yachtclublandais@gmail.com

Pour tout règlement par virement (RIB ci-dessous), merci d'indiquer impérativement :
Le NOM, le PRÉNOM, L'ACTIVITÉ et LA SEMAINE CHOISIE.
RIB Yacht Club Landais: IBAN FR76 1090 7000 2072 0216 8105 466 – BIC: CCBPFRPPBDX

COORDONNÉES

NOM	PRÉNOM	Date de naissance

Adresse :
Code Postal : Ville :
Email

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT

NOM : Prénom :
Téléphone (travail) : Téléphone (Perso) :

LES STAGES : du au Merci d'entourer le(s) stage(s) choisi(s)

ACTIVITÉS	ÂGE	HORAIRES	5 jours
JARDIN DU LAC	4-6 ans	10H00-12H00	179 €
OPTIMIST - Niveau 1	6-10 ans	10H30-12H30	175 €
OPTIMIST - Niveau 2 / 3	6-10 ans	14H00-16H00	175 €
MULTI-ACTIVITÉ : Stand Up Paddle / Planche à Voile / Catamaran	8-10 ans	16H00-18H00	179 €
PLANCHE À VOILE	10 ans et +	16H00-18H00	175 €
MULTI-ACTIVITÉ : Stand Up Paddle / Planche à Voile / Catamaran	10 ans et +	14H00-16H00	179 €
CATAMARAN Tous Niveaux	10 ans et +	16H15-18H45	185 €
STAND UP PADDLE (Lundi à Mercredi ou/et Jeudi à Samedi)	10 ans et +	11H00-12H30	90 €

Je déclare (nous déclarons) :

- Avoir pris connaissance des conditions de réservations et d'inscriptions ainsi que des conditions de remplacement de la séance, en cas d'annulation (présente au dos du formulaire).
- Disposer d'un certificat médical de non contre-indication à une pratique sportive, quelle qu'elle soit.
- Avoir complété et signé l'autorisation parentale (pour les mineurs) et/ou l'attestation au dos du présent formulaire.
- Avoir été informé qu'en cas de sous-effectif la durée des séances sera de moitié.
- J'autorise le Yacht Club Landais à exploiter dans le respect, les photographies faites dans le cadre du stage pour la communication de l'école de voile.

Signature (Nom, Prénom et signature des parents pour les mineurs) :

YACHT CLUB LANDAIS

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e)représentant légal de.....
En tant que(lien de parenté), autorise le (les) enfant(s) précités à participer à l'activité Ecole de Voile au sein du Yacht Club Landais.

- ✓ J'autorise d'autre part, en cas d'urgence, la conduite de cet (ces) enfant(s) dans un établissement hospitalier où toute intervention pourra être pratiquée en cas de nécessité.
- ✓ J'atteste également que le(s) enfant(s) précité(s) est (sont) apte(s) à s'immerger, et à nager au moins 25 mètres sans reprendre pied (enfants de moins de 16 ans), ou est (sont) apte(s) à s'immerger, et à nager au moins 50 mètres, départ plongé (enfants de plus de 16 ans).
- ✓ Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et m'assurer que le(s) enfant(s) précité(s) a (ont) fait de même, avec mon aide si nécessaire.
- ✓ Je dégage le Yacht Club Landais de toute responsabilité en cas d'accident.

ATTESTATION (pour les majeurs)

Je déclare (nous déclarons):

- ✓ Dégager le Yacht Club Landais de toute responsabilité en cas d'accident.
- ✓ Savoir plonger et nager sur une distance minimum de 50 mètres en eau profonde,
- ✓ Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club,
- ✓ Avoir reçu une information précisant le montant des garanties d'assurance associées à la licence FFV ou au passeport voile, et avoir été informé(es) des possibilités de souscription de garanties complémentaires pour des capitaux Invalidité et Décès plus élevés – (Article L 321-4 du code du sport Les associations et les fédérations sportives)

Merci de lire attentivement ces informations :

**La réservation d'un stage ne sera effective qu'à réception de son règlement.
En cas de désistement la somme forfaitaire de 50,00€ sera non-remboursable et un avoir de la différence vous sera délivré.**

Aucune inscription ne s'effectuera par téléphone.

Annulation pour cause d'intempéries (règlement intérieur) L'annulation partielle ou totale d'une séance pour des raisons de sécurité relève de la seule responsabilité du RTQ désigné. Cette annulation faisant partie intégrante d'une activité de pleine nature, elle ne donne lieu à aucun remboursement ou avoir. Cependant, dans un souci de qualité de service, et dès que cela est rendu possible par les effectifs ou la programmation des activités, le chef de base aura autorité à organiser une ou plusieurs séances de récupération.

Le prix des stages est forfaitaire, les arrivées tardives, les départs prématurés ou les prestations non utilisées ne donnent lieu à aucun remboursement.

Equipement : la présence d'huîtres dans le lac nous contraint de conseiller aux pratiquants le port de chaussures permettant la protection des pieds (possibilité d'achat sur place).



Signature du représentant légal ou des inscrits (adultes),
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvée ».

Fait à Hossegor, le